

CONCOURS PHOTOS

ACTIVITÉS
Motrices



2023





CONCOURS PHOTOS 2023



« Coup de projecteur sur les Activités Motrices »

Comment participer ?

- 1 participation par organisateur ou participant (association sportive, comité départemental ou ligue) à un événement organisé dans le cadre des journées nationales des Activités Motrices 2022, affilié au Sport Adapté pour la saison 2022/2023 et à jour de ses cotisations.
- Complétez votre participation en remplissant le formulaire sur le lien suivant : <https://forms.gle/wfeWjrQtXfrqpGtT9> ;
- Envoyez-nous une photo « libre de droits »¹ d'un ou plusieurs sportifs "en action" prise au cours de la journée nationale des Activités Motrices 2023 en tant qu'organisateur ou participant (merci de nommer la photo par votre numéro d'association) à activités.motrices@sportadapte.fr.
- **Avant le 10 juillet 2023**

Plusieurs lots à gagner !²

1^{er} prix : Bon d'Achat Idémasport - 250€ - Goodies Malakoff Humanis

2^e prix : Bon Achat Idémasport - 150€ - Goodies Malakoff Humanis

3^e prix : Bon d'Achat Idéma sport - 100€ - Goodies Malakoff Humanis

4^e prix : Bon d'Achat Idéma sport - 50€ - Goodies Malakoff Humanis

5^e prix au 10^e prix : Bon d'Achat Idéma sport - 20€ - Goodies Malakoff Humanis

Nous remercions chaleureusement nos partenaires pour les projets Activités Motrices ; particulièrement Malakoff Humanis partenaire principal de la FFSA et Idemasport pour leurs dons.



¹ En envoyant vos photos, vous acceptez que ces dernières puissent être utilisées par la FFSA à des fins de communication et de promotion des Activités Motrices, dans tous documents publiés par la FFSA.

² Sous réserve de légères modifications



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS **ACTIVITÉS Motrices** 2023

Critères d'évaluation du concours photo



Chaque photo sera évaluée en s'appuyant sur les critères suivants :

ADÉQUATION AU THÈME PROPOSÉ

- Sportifs en situation de handicap sévère ou profond
- Représentation de sportifs en action
- Thématique de la journée nationale perceptible
- Valorisation du / des sportifs

IMPACT DE L'IMAGE

- Première impression
- Émotion
- Clarté du message

QUALITÉ ET ORIGINALITÉ DE L'IMAGE

- Qualité technique (netteté, exposition, contrastes, résolution)
- Angle et cadrage
- Originalité

Les prix seront décernés par un jury³ composé de :

- Marc Truffaut, président de la FFSA et/ou Marie-Paule Fernez, Directrice technique nationale ;
- Yves Obis, élu en charge des Activités Motrices ;
- Membres de la CSN Activités Motrices ;
- Un représentant de région et/ou de département
- Geoffroy Wahlen, journaliste et photographe à la FFSA ;
- 2 à 4 sportifs licenciés à la FFSA

*Les résultats seront annoncés au cours du regroupement des référents locaux
Activités Motrices 2023*

³ La composition du jury est donnée à titre indicatif, et pourra être modifiée selon les disponibilités des membres.

DROITS PHOTOGRAPHIQUES ET DROIT À L'IMAGE

Chaque participant détient les droits d'auteur des images envoyées. Le participant certifie que le travail est le sien. Chaque photographe possède les droits des photographies présentées mais donne – à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), sans aucune compensation – les droits de reproduction, d'exposition et de publication, pour la promotion des Activités Motrices ou toutes activités de promotion liées au concours sur son site web, les réseaux sociaux, dans la presse, pour une campagne d'affichage... et sur tout autre support pour tout pays, sans limite dans le temps, de quelconque manière et sans exception.

La FFSA pourra, le cas échéant, modifier le cadrage de la photographie et y ajouter un texte.

La FFSA s'engage expressément à ce que chaque photo soit publiée sur son site et sur ses supports de communication avec le nom et prénom de son auteur et à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celle relative à la promotion des Activités Motrices. Cela exclut toutes utilisations à des fins commerciales.

Le respect des droits à l'image des personnes figurant sur les photographies est primordial : à défaut d'être titulaire d'une licence Sport Adapté – en cours de validité au moment de la prise de vue et d'avoir de facto donné son droit à l'image – chaque personne figurant sur la photographie, ou son représentant légal, devra donner son accord par écrit.

La FFSA se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des droits d'auteur et d'image.

Les gagnants seront invités à renvoyer une ou plusieurs photos des dotations reçues.



Photo gagnante du concours photo Activités Motrices 2022 @Geoffroy Wallen

CONTACT : Elodie COUDERC, CTF en charge du développement des Activités Motrices à la FFSA

@ : activites.motrices@sportadapte.fr / tel : 06 70 99 64 87